



**CONSEIL COMMUNAL
FOUNEX**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
du 26 mai 2014**

Présents :	40 membres
Excusés :	8 membres
Absents :	2 membres
Rédactrice du procès-verbal :	Claudine Luquiens

Après les souhaits de bienvenue à la 16^{ème} séance de la législature 2011-2016, la Présidente du Conseil Communal, Mme Christa von Wattenwyl, ouvre la séance et lit l'ordre du jour de celle-ci.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2013
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Préavis municipal N° 42/2011-2016 concernant le nouveau règlement du Conseil communal de Founex
6. Préavis municipal N° 43/2011-2016 concernant le programme de politique énergétique et climatique durable de la commune de Founex
7. Préavis municipal N° 44/2011-2016 concernant une demande d'autorisation du Service de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte pour procéder à l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur Pyro 39
8. Préavis municipal N° 45/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 447'000.00 TTC en vue de financer les travaux de réfection de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif
9. Préavis municipal N° 46/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00 TTC en vue de financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale
10. Propositions individuelles et divers

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2014

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2014 est approuvé à la majorité.

Abstentions : 2 Non : 0

3) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. François Debluë, Syndic

Présentation des préavis aux commissions du Conseil

La Municipalité prévoit de modifier la pratique pour la présentation de certains préavis. Les projets de préavis seront présentés aux diverses commissions concernées en amont de la présentation définitive. Cela permettra aux membres des commissions de prendre connaissance des projets à un moment où il sera encore possible de prendre en compte les remarques des membres. Ce sont notamment les réactions reçues lors de la présentation du préavis des aménagements extérieurs de l'auberge qui ont décidé la Municipalité à aller dans ce sens. Elle tâchera également de laisser un maximum de temps aux commissaires pour déposer leur rapport.

Fonctionnement de la Commission des finances

La Municipalité a apprécié les conclusions du rapport de la Commission des finances concernant les aménagements extérieurs de l'auberge au sujet des marchés publics. En effet, c'est bel à bien à la Commission de gestion qu'il revient d'examiner la procédure une fois que celle-ci est terminée.

Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN)

Le 13 avril 2011, le Conseil communal a approuvé le volet stratégique du PDRN. La Municipalité a quant à elle, approuvé récemment le volet opérationnel du dit plan. Ce document traduit la vision du développement régional, objet du volet stratégique, dans des programmes de mise en œuvre et des projets d'intérêt régional. Les projets qui figurent dans le volet opérationnel sont à un stade de concrétisation permettant leur mise en œuvre ou une avancée significative du dossier dans le cadre d'une législature, pour autant que les différents partenaires concernés s'accordent sur un mode de financement.

Le PDRN est un document qui lie les autorités qui l'ont approuvé, soit les législatifs pour la stratégie et les exécutifs pour le volet opérationnel. Il n'engage pas à l'obligation de réaliser les projets. La complexité des situations et des contextes fait que les projets se réaliseront ou peut-être pas, in fine en fonction des décisions qui seront prises par les législatifs et les différents acteurs. Le PDRN opérationnel ne constitue donc pas un engagement financier. C'est un programme de développement qui devra trouver son pendant dans une démarche de financement distincte et complémentaire.

A ce stade, M. F. Debluë rappelle que le Conseil communal a accepté le plan de financement nommé PIR, mais que malheureusement il manque quelques communes à l'appel pour pouvoir valider le dit plan. Le Conseil intercommunal du Conseil régional a donc désigné une commission pour établir, avec le CoDir, des propositions sur un mécanisme de financement régional des projets portés par les communes. Au travers du PDRN, les communes s'engagent solidairement à proposer une vision cohérente du futur et porter une série de projets structurants. La souveraineté des communes demeure toutefois entière pour le financement et l'acceptation de ces projets.

Conseil régional – nomination au Codir

Suite à la démission de M. P. Stampfli, représentant des communes de Terre Sainte au Comité de direction du Conseil régional, les Syndics de Terre Sainte ont proposé la candidature de notre Syndic, afin de le remplacer, ce qu'il a accepté.

Assemblée des Syndics du district de Nyon

Suite à la démission de Mme Raymonde Schoch, qui quitte le canton à la fin du mois de juin, M. F. Debluë a également été désigné, par les Syndics de Terre Sainte, pour remplacer cette dernière au sein du bureau des Syndics du district. Ce bureau est en charge de l'organisation, avec la préfecture, de l'assemblée des Syndics.

M. Jean-Pierre Debluë, Municipal

Cheminement piétonnier – Centre sportif - Châtaigneriaz

Le chêne N° 9 en partant depuis le bas n'a pas survécu. Il a souffert du syndrome de la motte gelée et a été abattu par notre service des entretiens extérieurs. Il sera remplacé, sous garantie, dans le courant de l'automne prochain. Le chêne N° 12 de la même allée, ainsi que le chêne N° 1 du parking du Centre sportif sont en sursis et sous surveillance resserrée de la part de nos services. Ces arbres ont souffert des intempéries de l'été 2013 et notamment des deux tempêtes de grêle.

Chemin des Bioles – récupération des eaux pluviales – préavis municipal N° 37 de décembre 2013

Les travaux précités sont maintenant terminés. Ils se sont élevés à CHF 62'537.00 TTC. Le montant du crédit accordé par le Conseil est de CHF 63'000.00. Il y a donc un petit reliquat disponible de CHF 463.00.

Concept de mobilité

Le concept de mobilité établi par le bureau Bovard & Nickl est à bout touchant. Il a été présenté à la Commission mobilité courant mai et sera présenté aux membres du Conseil communal, comme vous en avez déjà été informés, en date du 16 juin prochain. Il faudra prévoir environ 3 heures entre la présentation par le bureau Bovard et les éventuelles questions qui suivront, raison pour laquelle vous avez été conviés à cette séance d'information à 19 h 30. Il y a lieu de noter que cet objet n'a pas force de loi, comme un plan partiel d'affectation et n'a pas à être légalement approuvé par le Conseil. Il s'agit donc d'une séance d'information.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Calendrier

Séance d'information	Lundi 16 juin 2014 à 19 h 30	Séance destinée uniquement aux membres du Conseil
Séance ordinaire	Lundi 23 juin 2014 à 18 h 30	Séance suivie du repas de fin d'année sous forme de buffet estival

La Présidente remercie les scrutateurs pour leur excellent travail lors des votations du 18 mai dernier.

De nouvelles commissions ont été nommées, soit :

Commission énergie

M. Bernard Cintas
M. Christian Dutruy
M. Hervé Mange
M. Thomas Morisod
M. Antoine Perregaux

Commission des sports

Mme Letizia Farine
Mme Catherine Mikton
M. Sylvain Camillo
M. Jean-Paul Guichoud
M. Jean Righetti

Commission urbanisme

Mme Sylvette Blatter

M. Christian Dutruy

M. Alexandre Galletet

M. Jean-Paul Guichoud

M. Alain Mermoud

Mme von Wattenwyl indique que si des membres du Conseil sont intéressés par l'une ou l'autre de ces commissions il convient de le lui signaler. En effet, il manque deux dames pour la Commission énergie et une dame pour la Commission urbanisme, mais toutes les personnes intéressées sont naturellement les bienvenues.

Lors de la séance du 23 juin prochain, il y aura lieu de procéder aux élections suivantes :

- Le ou la Président(e)
- Deux vice-présidents
- Deux scrutateurs
- Deux scrutateurs suppléants
- Deux scrutateurs remplaçants
- 7 membres de la Commission de gestion
- 7 membres de la Commission des finances

Il est donc recommandé de venir un peu avant pour que les membres intéressés puissent s'inscrire sur les listes qui seront préparées par la secrétaire et disponibles avant la séance.

Une sortie du conseil communal aura lieu en septembre prochain, sous la nouvelle présidence mais organisée par la Présidente sortante.

La famille Jaquet est félicitée, par applaudissements, pour la naissance de son 3^{ème} enfant, la petite Méline, le 13 mars dernier. La relève au Conseil est donc assurée.

5) PREAVIS MUNICIPAL N° 42/2011-2016 CONCERNANT LE NOUVEAU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur F. Debluë lit les conclusions du préavis cité en titre.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Mme Anne Chiari-Bory.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis No 42 est accepté à l'unanimité. Le nouveau règlement du Conseil communal est ainsi adopté.

6) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 43/2011-2016 CONCERNANT LE PROGRAMME DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DURABLE DE LA COMMUNE DE FOUNEX

M. Schirato informe l'assemblée que la Municipalité a décidé de prendre une part plus active dans le domaine de l'énergie, car l'on parle ici de questions d'avenir qui concerneront plusieurs générations. Il s'agit ce soir de voter le principe des futures actions concrètes et d'en discuter le cas échéant. Cette démarche suit trois principes fondamentaux, soit :

- **Le principe de durabilité**
Tous les sujets traités seront considérés selon 3 aspects, aspect environnemental, aspect économique et aspect social.
- **Le principe d'efficacité**
Analyse de ce qui va être amélioré et du coût y relatif.
- **Le principe d'exemplarité**
Ce principe est très important car il faut que tout le monde puisse avoir facilement accès à des exemples et pouvoir considérer le bénéfice d'un changement qui touche l'énergie.

Le programme de politique énergétique explique le contexte global dans lequel se déroule notre démarche. Il convient maintenant de faire un pas en avant concernant l'énergie liée aux bâtiments publics. La Municipalité a pour projet que Founex obtienne le Label « Cité de l'énergie » d'ici 2020. A l'heure actuelle, environ 50 % de la population suisse vit dans des communes ou des villes qui ont entamé cette démarche.

Le programme explique également le diagnostic qui a été fait à l'aide de la première étude et les principes directeurs y apparaissent de manière un peu plus détaillée. Un plan d'action est également joint au préavis précité sur lequel on peut voir que certaines actions ont déjà été entreprises depuis 2012.

M. Philippe Schirato lit ensuite les conclusions du préavis.

M. Hervé Mange lit le préambule et les conclusions du rapport de la commission énergie.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis N° 43 est approuvé à l'unanimité. Le programme de politique énergétique durable de la Commune de Founex est ainsi approuvé.

Avant de passer au point 7 de l'ordre du jour, Mme von Wattenwyl indique que la Commission consultative en matière d'énergie est à la recherche d'un ou d'une membre. Les personnes intéressées voudront bien s'adresser directement auprès de M. Philippe Schirato.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 44/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION DU SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS DE TERRE SAINTE POUR PROCÉDER À L'ACHAT D'UN NOUVEAU VÉHICULE D'ACCOMPAGNEMENT DU BRAS ÉLÉVATEUR PYRO 39

M. J.-P. Debluë indique que le véhicule en question a aujourd'hui 26 ans et se doit d'être remplacé du fait de sa vétusté. C'est un véhicule qui a une réelle importance car il permet d'accompagner le bras élévateur en amenant toutes sortes de matériel (barquettes pour blessés, treuil, génératrice, etc.), en permettant de transporter un plus grand nombre de pompiers.

M. Jean-Pierre Debluë lit les conclusions du préavis.

M. Laurent Kilchherr lit ensuite les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis N° 44 est approuvé à l'unanimité.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 45/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 447'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE 3 COURTS DE TENNIS SIS CÔTÉ LAC DU CENTRE SPORTIF

En préambule M. Jean-Pierre Debluë, municipal, relève deux coquilles dans le préavis précité, soit :

Le total TTC s'élève à CHF 441'000.00 et non à CHF 447'000.00 TTC.

A la dernière page, dans le paragraphe décision, il y a lieu de corriger le N° du préavis.

Avant de lire les conclusions du dit préavis, J.-P. Debluë informe les membres du Conseil communal que la Municipalité a été approchée par M. M. Michielini, Président du Tennis Club de Founex, afin de lui faire part des problèmes rencontrés avec les courts en question. Courant 2004, des défauts de la structure ont été réparés dans le cadre de la garantie des travaux. Puis en 2008 et 2009 sont survenus des dégâts de perméabilité et de stagnation d'eau, ainsi que par endroits des problèmes d'affaissement de l'infrastructure. Diverses mesures de correction ont été entreprises en 2010, soit la pose de canaux de drainage munis de grilles en surface, ceci dans les pourtours des courts. Aujourd'hui il convient toutefois de prévoir des travaux de rénovation totale et surtout de refaire les drainages.

La Municipalité a également pris la décision de procéder au remplacement des grillages existants, ceux-ci étant en mauvais état et de prévoir la pose de tubes électriques en attente, afin de pouvoir procéder, dans le futur, au remplacement de l'éclairage existant pour des raisons environnementales.

M. Jean-Pierre Debluë lit ensuite les conclusions du préavis.

Mme Letizia Farine lit les conclusions du rapport de la commission des sports.

Mme Claude Briffod lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

Avant la discussion M. J.-P. Debluë présente aux conseillers communaux M. Basile Zufferey du bureau Vallat Partenaires, lequel a été mandaté par la Municipalité pour la préparation du dossier. Les membres du Conseil communal sont favorables à la présence du susnommé.

Mme A. Chiari Bory souhaiterait connaître la relation entre le Tennis Club (TCF) et les terrains qui appartiennent à la commune. Elle souhaiterait savoir si le TCF participe financièrement à ces travaux. M. J.-P. Debluë répond que le dit club paye une location pour l'ensemble des courts de CHF 24'000.00 par année. Par contre, il ne participe pas aux frais d'investissement. Concernant une augmentation du loyer, M. F. Debluë souligne qu'il s'agit ici uniquement de l'entretien des installations, raison pour laquelle la Municipalité n'a pas prévu une hausse de loyer. Il précise encore que le Tennis s'occupe également de la formation des juniors et c'est pourquoi lorsque les courts supplémentaires ont été créés il y a quelques années, la Municipalité d'alors n'a pas non plus souhaité augmenter le loyer.

M. S. Vaucher demande pourquoi il n'est pas prévu de remplacer les ampoules actuelles par du LED, déjà maintenant. M. J.-P. Debluë précise que pour les terrains de sport, ce genre d'ampoules n'est pas encore tout à fait au point.

M. E. Baer demande si le montant de CHF 441'000.00, concernant ces travaux, apparaît dans le budget 2014. M. F. Debluë indique que ce montant n'a pas été porté au budget puisqu'il s'agit d'une demande de crédit d'investissement. Toutefois, ces travaux sont prévus dans le plan des investissements.

M. E. Baer souhaiterait encore savoir si dans 5 ans la Municipalité viendra avec une nouvelle demande concernant la réfection des 3 autres courts. M. J.-P. Debluë répond que vraisemblablement cela ne sera pas le cas car le revêtement de ces courts n'est pas le même et qu'ils sont actuellement en bon état. La durée de vie des courts est de l'ordre d'une quinzaine d'années.

M. J.-P. Debluë tient à préciser encore que concernant la date d'exécution des travaux, prévue en juillet prochain, cette date est impérative du fait que le revêtement choisi doit être posé par temps sec avec une température d'au moins 10°. L'été, comme vu avec le Tennis club, est une période un peu plus creuse qu'au printemps ou qu'en automne. Concernant les nuisances qui pourraient être causées au restaurateur, il est précisé que les entreprises ne travailleront pas entre midi et une heure et que tout sera entrepris pour minimiser les éventuelles nuisances.

M. L. Ferrari souhaiterait avoir des informations complémentaires concernant la surface Smashcourt. M. B. Zufferey répond que cette surface a été développée il y a quelques années par la société Real Sport. Il s'agit d'un terrain synthétique contrairement à de la terre battue. L'agrégat synthétique est de la poudre de quartz, plus lourde, qui reprend au plus près les sensations de la terre battue, avec les inconvénients en moins car l'on n'a pas besoin d'arroser le terrain. L'agrégat étant plus lourd, il ne s'envole pas comme de la terre battue.

M. A. Rusca a entendu dire que le professeur de tennis a un revenu important et souhaiterait obtenir des informations complémentaires à ce sujet. M. E. Baer précise que la question de M. Rusca porte plutôt sur une participation éventuelle du TCF à ces travaux, ou une augmentation de sa contribution annuelle, au vu de la bonne santé financière du club.

Mme C. von Wattenwyl tente de préciser la question tout en spécifiant que le salaire du professeur de tennis ne peut être divulgué.

M. F. Debluë répond que la Municipalité ne souhaite pas modifier le contrat qu'elle a avec le TCF. Il rappelle qu'il s'agit d'une société locale et que toutes les sociétés villageoises peuvent disposer, gratuitement, des salles ou des installations communales. Ce n'est pas parce qu'une société se porte bien financièrement que l'on va lui faire payer une location. Les installations communales ont toujours été mises gratuitement à disposition des sociétés. Aujourd'hui il s'agit de réfectionner les courts du bas, dans 10 ans il faudra peut-être refaire les 3 courts du haut, mais cela ne devrait pas changer l'appréciation et le point de vue politique de la Municipalité, vis-à-vis du TCF. M. F. Debluë précise encore que si le conseil veut intervenir sur le prix du loyer facturé au TCF, ce sera possible lors du vote du prochain budget, par le biais d'un amendement.

M. E. Rothacher souhaiterait savoir si le montant de CHF 88'300.00 comprend le remplacement de toutes les clôtures du Centre sportif. M. B. Zufferey répond qu'il s'agit en fait de la clôture des 3 courts concernés, laquelle doit être renforcée. En effet, l'on rencontre aujourd'hui des problèmes de prise au vent. Le filet sis côté terrain de football sera également remplacé au moyen d'un filet à mailles plus grosses, ceci afin d'éviter qu'il ne soit déformé par les tirs de ballons. Enfin, il est également prévu de créer un nouveau portail afin de permettre l'accès aux courts pour les différentes machines d'entretien, sans devoir démonter les clôtures.

M. A. Galletet revient sur la question de mise à disposition de ces installations au TCF. Il constate qu'après une durée de location de 20 ans, le TCF n'aura payé que l'entretien de ces courts.

M. F. Debluë répond que, selon lui, les deniers publics doivent aussi encourager la pratique du sport. La commune ne recherche pas une rentabilité au travers des CHF 24'000.00 encaissés annuellement. C'est par ailleurs la même attitude qu'elle a vis-à-vis de l'USTS.

M. Galletet souhaiterait connaître le surcoût par rapport à un revêtement plus traditionnel. M. F. Debluë répond que la Municipalité n'a malheureusement pas la réponse. Toutefois, dès lors que l'on refait les terrains à neuf, autant utiliser les nouvelles technologies et offrir la surface la meilleure possible.

M. B. Zufferey précise que bien que le prix de la surface retenue soit plus élevé, l'intérêt réside dans le fait que l'entretien est moindre. Le surcoût sera ainsi amorti sur une durée de vie de 15 ans.

M. A. Vallotton souligne encore que pour de la terre battue traditionnelle, il convient de faire intervenir, chaque année, une entreprise pour aplanir la superstructure et remettre du sable. Avec le revêtement choisi et même s'il convient de remettre parfois du sable, il n'y aura pas autant de travail qu'avec un revêtement classique.

M. Michielini souligne que le 6^{ème} court réalisé en 2006 avait coûté CHF 160'000.00. Le coût du revêtement des 3 courts est de l'ordre de CHF 140'000.00. Les coûts n'ont donc pas énormément évolué. De plus, le revêtement retenu est beaucoup moins glissant.

M. F. Debluë informe l'assemblée que le TCF prend en charge l'entier des frais liés à l'installation de la bulle pour la période hivernale, y compris les frais de soufflerie. Les seuls frais restant à charge de la commune sont les frais d'éclairage. Lorsque la Municipalité parlera d'ériger une halle de tennis en dur au sud de la parcelle, il est clair qu'elle reverra alors la question de la location.

Mme A. Chiari Bory demande des explications concernant la future halle de tennis. M. F. Debluë répond qu'effectivement c'est prévu et c'est d'ailleurs indiqué dans le plan des investissements. Le projet initial prévoyait aussi l'aménagement de pistes de pétanque couvertes, mais celui-ci sera vraisemblablement abandonné car la Municipalité de Mies a obtenu les crédits nécessaires pour couvrir des pistes de pétanque sur son territoire.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis N° 45 est approuvé à la majorité.

Abstentions : 4 Non : 0

M. M. Michielini, en tant que Président du Tennis Club, remercie le Conseil communal d'avoir accepté ce préavis.

9) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 46/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 972'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE L'AUBERGE COMMUNALE

M. F. Debluë fait état des diverses remarques émises par la commission des constructions, remarques qui n'empêchent toutefois pas la conclusion positive de leur rapport. M. J.-P. Debluë répondra point par point à ces remarques. Concernant l'amendement déposé, la Municipalité en le recevant a réfléchi à la question et finalement maintient l'ensemble de son préavis puisque M. Ph. Schirato qui est responsable des bâtiments, tient à défendre les porches prévus aux entrées de l'auberge communale et que la Municipalité le soutient.

M. J.-P. Debluë présente M. Thierry Nydegger du bureau Bernard Schenk SA qui s'est occupé de tout l'aspect technique de ce projet et qui s'est également penché sur la question des marchés publics, en collaboration avec le bureau Vallat Partenaires SA.

Concernant la première remarque relative à une séparation légère entre la place de jeux et le parc de l'auberge, M. J.-P. Debluë confirme que c'est prévu et que la haie en question aura une hauteur raisonnable d'environ 80 à 100 cm afin que les parents puissent avoir un regard sur leurs enfants.

Concernant l'ajout de quelques bancs à proximité des jeux pour enfants en bas âge, la Municipalité n'y est pas opposée du tout et en contrôlera la faisabilité durant les travaux. Pour ce qui est du choix des jeux et la diversification de l'offre, la Municipalité souhaite conserver les jeux en « robinier » mais par contre va étudier la possibilité de choisir d'autres modèles comme demandé par la commission.

La Municipalité tiendra également compte de la remarque concernant le choix des bornes lumineuses et des luminaires sur la terrasse. Elle fera le nécessaire pour que ces luminaires soient bien placés.

Au sujet des raccordements électriques et point d'eau pour la nouvelle terrasse, M. J.-P. Debluë a abordé ce point avec le gérant, lequel n'y est pas très favorable. En effet, cela nécessiterait l'engagement d'un employé supplémentaire pour surveiller cette terrasse, ainsi que l'installation d'une caisse enregistreuse ou autre. La Municipalité a donc décidé de ne pas entrer en matière.

M. J.-P. Debluë informe encore les conseillers que la Municipalité a étudié une variante consistant à déplacer le parking actuel sur l'emplacement de la place de jeux, afin de créer une « place du village » plus visible. Cette variante n'a toutefois pas été retenue car beaucoup plus coûteuse.

La parole est ensuite donnée à M. Nydegger qui présente le projet en détail.

M. J.-P. Debluë donne encore des précisions concernant le choix du gazon synthétique de la place de jeux, notamment en ce qui concerne l'entretien de ce gazon. Des placages peuvent être effectués facilement, sans devoir démonter toute la structure.

M. J.-P. Debluë donne lecture des conclusions du préavis municipal N° 46.

M. M. Michielini donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme L. Farine donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des constructions.

Mme L. Farine donne ensuite lecture de l'amendement de la Commission des constructions concernant le projet « Porches d'entrée pour le restaurant et l'hôtel », projet qui a été inclus au préavis municipal N° 46.

Discussion concernant l'amendement

Mme Ch. von Wattenwyl passe tout d'abord la parole à M. Ph. Schirato, municipal en charge de ce projet.

M. L. Ferrari se récusé et quitte momentanément l'assemblée, étant directement concerné par ce projet puisqu'auteur des plans y relatifs.

M. Ph. Schirato indique que l'entrée du restaurant doit être marquée. En effet l'entrée principale du restaurant n'est pas la porte latérale accessible depuis le parking mais bien la porte sise coté Grand'Rue. Cette porte n'est pas souvent utilisée car elle n'est pas bien signalée aujourd'hui. Le projet comprend l'aménagement de deux colonnes, car l'on n'est pas sûr de pouvoir suspendre une marquise sur la façade de l'auberge. Ces colonnes seront adaptées au style du bâtiment. M. Schirato souligne que le bâtiment en question compte déjà plusieurs réalisations en fer forgé tels que l'enseigne de l'auberge, les croisillons du balcon et de certaines fenêtres.

L'autre problème est également qu'il n'est pas possible d'installer un porte-menu à l'entrée du restaurant, car il n'y a aucune place sur la façade, du fait des volets qui sont très proches de la porte d'entrée. C'est aussi une des raisons pour laquelle le porche semblait adéquat pour y installer un tel menu.

Enfin, il souligne également que le gérant a proposé de faire installer des enseignes lumineuses sponsorisées par des marques, choix que la Municipalité n'a pas retenu.

M. Ph. Schirato informe l'assemblée que les plans présentés ne sont pas les plans définitifs. Il a été convenu de revoir le projet avec M. Lucien Ferrari.

M. R. Kuratle indique que d'expérience, tous les clients sont satisfaits des porches d'entrée. C'est un plus pour un établissement public et les clients sont ainsi à l'abri en cas d'intempéries. Pour ce qui est de l'entrée de l'hôtel, à l'arrière du bâtiment, la marquise permettra de marquer l'endroit car la porte d'accès ressemble aujourd'hui plutôt à la porte d'un dépôt.

Mme L. Farine pense que l'on est en train de déplacer le problème. En effet, la Commission des constructions pense que proposer ces objets dans le même préavis que les aménagements extérieurs n'est pas judicieux et que ces porches devraient faire l'objet d'un autre préavis. Elle n'est personnellement pas contre, mais pense que ce point a été porté en dernière minute dans le préavis et que la commission n'a pas eu toutes les informations nécessaires, les plans ne lui ayant été remis que le 8 mai dernier. Elle estime par ailleurs que le projet devrait être revu car il ne convient pas au bâtiment qui est plutôt austère et massif. Au vu des ajouts effectués ces dernières années, elle demande que l'étude soit poussée plus loin.

Elle indique en outre que la commission n'a pas reçu d'informations concernant la couverture de ces porches. De plus, elle pense qu'effectivement il serait nécessaire de faire quelque chose à l'arrière mais qu'il conviendrait également d'améliorer l'accès au bâtiment, accès qui n'est pas du tout accueillant. Enfin elle trouve le coût relativement important au vu du résultat espéré.

M. Ph. Schirato répond que le coût y relatif, de CHF 40'000.00, ne nécessite pas en soi l'établissement d'un préavis. C'est dans un souci de transparence et afin de ne pas noyer ce projet dans un budget que la Municipalité a effectivement décidé d'inclure ces porches au préavis dont il est question ici.

M. B. Cintas confirme que le souci de la Commission des constructions c'est en effet un mélange des genres. Un rajout sur un bâtiment concerne bien le bâtiment et non pas des aménagements extérieurs. Quand bien même la somme est relativement petite, l'enjeu est plus grand et dépasse largement cette somme, notamment en termes d'esthétique. Il profite de remercier la Municipalité d'avoir pris la décision de modifier la procédure de présentation des préavis car dans le cas qui nous occupe ici, la Commission a été quelque peu stressée pour pouvoir rendre son rapport dans les délais. M. Cintas finit en concluant qu'un tel projet mérite plus qu'être simplement un addendum à un projet qui n'a rien à voir avec le bâtiment lui-même. La Commission constructions demande à ce que ce point soit retiré du préavis N° 46, afin de pouvoir en discuter de manière plus autonome. Il précise encore que ce n'est pas le travail de M. Ferrari qui est en cause, mais bien le principe de la démarche.

M. E. Rothacher souhaite faire deux remarques concernant l'entrée de l'auberge. Il souligne que du temps de l'ancien gérant, l'entrée se faisait bien côté parking et non pas côté Grand'Rue. Concernant le projet lui-même il le trouve un peu archaïque, voire pittoresque et pense qu'il serait peut-être utile de faire un projet un peu plus audacieux. Il est donc du même avis que la Commission des constructions et approuve l'amendement afin que ce projet soit réétudié.

M. Ph. Schirato précise qu'effectivement si l'on avait pu présenter un projet en 3D, cela aurait été plus probant. Néanmoins, M. Ferrari a suffisamment de goût et d'expérience pour ne pas nous proposer une marquise de style « rococo » qui n'a rien à voir avec le style de l'immeuble.

M. E. Rothacher n'est pas contre le travail de M. L. Ferrari mais souhaiterait avoir une vision d'ensemble pour pouvoir se rendre compte de l'impact visuel.

M. J.-P. Guichoud trouve ces deux porches très utiles, car il est désagréable, quand il pleut, de se trouver à l'entrée d'un établissement public non protégé. En effet, il trouve également que l'entrée du restaurant est très mal marquée. Il pense qu'il serait aussi utile que le porche d'entrée du restaurant comporte des vitres latérales. Concernant le coût excessif, il signale que cela représente un montant de 1 % des préavis concernant les travaux totaux de réfection de l'auberge communale et des aménagements extérieurs. Enfin il tient à souligner l'engagement de M. L. Ferrari, ferronnier d'art, installé à Founex depuis près d'un demi-siècle et pense important de le soutenir. Il précise encore que le crédit d'investissement pour la rénovation de l'auberge, présente un solde disponible de l'ordre de CHF 83'000.00. De plus il souligne que du fait que les croisillons des fenêtres ont été supprimés, il serait dommage de ne pas réaliser les porches en question.

Décision concernant l'amendement de la Commission des constructions

Il est procédé au vote à mains levées.

L'amendement est refusé à la majorité

Oui : 14

Non : 18

Abstentions : 3

Discussion concernant le préavis municipal N° 46

M. A. Süess revient sur le rapport de la Commission des finances qui stipule qu'il serait judicieux que la Commission de gestion, dont il fait partie, procède à un contrôle d'un tableau comparatif, à faire établir par le bureau d'ingénieurs BS+R SA, pour les soumissions des différents CFC, afin d'éviter qu'une adjudication ne soit faite en contrevenant aux règles établies pour cet appel d'offres et plus particulièrement aux règles de marchés publics. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y a pas eu d'appels d'offres ? Par ailleurs si ce contrôle se fait durant les travaux annuels de la commission de gestion, ce sera trop tard.

M. Th. Nydegger indique qu'à ce stade, tous les prix sont basés sur des devis estimatifs. Il n'y a pas encore eu d'appels d'offres mais c'est prévu. Ce sera fait une fois le crédit d'investissement accepté par le Conseil communal.

M. A. Süess demande si l'on risque, lors de l'appel d'offres, d'obtenir des devis plus onéreux que les estimations qui ont été prises en compte pour l'élaboration du préavis.

M. Th. Nydegger répond que cela ne devrait pas survenir car les devis estimatifs ont été établis par des entreprises spécialisées. Il précise encore que les demandes de devis ont été faites également pour pouvoir déterminer les valeurs seuils des marchés publics. Si cela devait toutefois arriver, des divers et imprévus sont compris dans la demande de crédit.

M. A. Süess se demande s'il est nécessaire de réaliser deux pistes de pétanque. Y-a-t-il un réel besoin, d'autant que M. F. Debluë a évoqué la possibilité de créer des pistes couvertes sur le site du Centre sportif ?

M. J.-P. Debluë indique qu'il existait déjà un terrain de pétanque à cet endroit qui n'est malheureusement plus jouable. Il souligne que si une équipe devait se créer, deux terrains seront nécessaires.

M. F. Debluë précise qu'effectivement la Municipalité avait le projet de créer des terrains de pétanque couverts au Centre sportif, mais ce projet est plus ou moins abandonné car ces terrains ont été réalisés à Mies. Par contre, à l'époque où la piste de pétanque existait elle était relativement bien utilisée. Le coût pour deux pistes n'est par ailleurs pas exorbitant. Ce sera certainement également attractif pour le restaurateur.

M. A. Galletet souhaiterait savoir pourquoi l'on n'a pas opté pour des copeaux à la place de jeux, comme cela est le cas à Coppet. Est-ce que cela n'irait pas dans le sens du programme de politique énergétique qui vient d'être accepté ?

M. A. Vallotton répond que le problème avec l'utilisation des copeaux de bois c'est que la mauvaise herbe pousse entre ceux-ci et que d'autre part il faut régulièrement remettre des copeaux en place. Par ailleurs, il souligne la question des normes des places de jeux qui deviennent de plus en plus sévères. Il lui semble que les copeaux ne sont pas tout à fait indiqués par rapport aux zones de chute, sous réserve de vérification.

M. A. Süess confirme qu'au niveau hygiène les copeaux ne sont pas ce qu'il y a de mieux. Le coût de maintenance est par ailleurs assez élevé.

M. R. Kuratle revient sur la question du positionnement de la nouvelle terrasse. M. J.-P. Debluë répond qu'en dehors de la question du coût, la Municipalité pense qu'il n'est pas judicieux de rapprocher celle-ci de la route, ceci en raison des nuisances. La terrasse existante sise le long du bâtiment est déjà relativement proche de la Grand'Rue. Par ailleurs, la haie prévue entre le parking et la nouvelle terrasse sera relativement petite, au maximum 60 cm de haut, et servira uniquement à séparer les deux emplacements.

M. C. Jaquet prend la parole en tant que membre de la Commission des constructions. Concernant le choix des balançoires il rappelle que la Commission souhaite avoir une balançoire « nid de poule » dans le même style que celle qui figure à la page 4 du préavis. La Commission souhaiterait également qu'un toboggan pour les tout-petits soit installé à côté ou en lieu et place du train prévu.

M. J.-P. Debluë assure que la Municipalité prendra en compte les souhaits de la Commission des constructions, dans la mesure du possible et notamment dans le respect des coûts. Il indique que la Commission sera incluse dans la décision finale.

M. A. Süess revient sur les coûts. Il souhaiterait connaître la différence entre le poste « création de réseaux EC et alimentation électrique » prévu dans les travaux de génie civil et le poste « alimentation des nouveaux candélabres » prévu dans les travaux d'appareillage électrique.

M. Th. Nydegger indique que les travaux d'alimentation électrique se font en deux étapes. La première consiste en des travaux de fouille, soit des travaux de génie civil, pour permettre l'installation dans un deuxième temps des câbles, armoire, coffret, etc. Il s'agit de deux entreprises différentes et c'est pourquoi l'on retrouve ces deux postes.

M. A. Süess souhaiterait savoir si l'on devra changer les luminaires LED dans le futur et quels seront les coûts supplémentaires.

M. Th. Nydegger indique que pour le câblage électrique et les armoires c'est idem. Pour ce qui est des luminaires tout dépend du choix de ceux-ci. Pour certains il suffit de changer la partie lumineuse, pour d'autres il faut changer le tout. Pour ceux qui sont présentés dans ce préavis, l'option LED n'existe pas. Par contre, au cas où la commune souhaite installer du LED dans le futur il conviendra uniquement de remplacer les luminaires.

M. J.-P. Debluë précise que dans la mesure du possible, la Municipalité choisira d'installer du LED.

Mme A. Chiari Bory souhaiterait connaître la surface en m² de l'ensemble du terrain concerné. Ceci aurait été intéressant de pouvoir connaître le coût des travaux par rapport au m², car le coût total est vraiment conséquent. Le prix est-il juste ?

M. Th. Nydegger indique que lorsque l'on fait une route, un trottoir ou un parking, faire un ratio par rapport au m² est intéressant. Par contre, concernant une place de jeux il est moins intéressant car tout dépend des choix faits par le maître d'œuvre et le coût au m² perd ainsi de sa pertinence.

M. A. Vallotton indique que concernant les normes pour les places de jeux, le problème rencontré est le respect d'une pente d'au maximum 1 %. Ceci implique un calcul non seulement de déblayage et de mise à niveau de tout le concept de la place de jeux mais également la création d'un muret entre le trottoir et la place de jeux, ce qui implique une augmentation importante du coût.

M. J.-P. Guichoud constate que le préavis comprend également la réalisation d'un trottoir qui finalement ne devrait pas être inclus dans le préavis d'aménagement d'une place de jeux, comme cela a été mentionné pour les porches d'entrée. Le coût de ce trottoir ne devrait ainsi pas être compris dans le coût des travaux de la place de jeux proprement dite.

M. Th. Nydegger indique que la surface de l'ensemble du terrain s'élève à environ 1'400 m² pour la surface verte, hors trottoir et parking.

Décision concernant le préavis municipal N° 46

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis N° 46 est approuvé à la majorité.

Non : 1 Abstentions : 4

7) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Motion « Le Chalet de Founex »

M. S. Vaucher souhaiterait savoir où en est la motion déposée le 28 octobre 2009 concernant l'objet cité en titre.

M. F. Debluë répond que suite à la modification de la LAT et des diverses restrictions imposées par le Plan directeur cantonal, la Municipalité doit prendre contact avec l'Inspecteur forestier afin de contrôler dans quelles mesures elle peut éventuellement procéder à la plantation d'une forêt sur une parcelle agricole. Il semble que ce serait le seul moyen de pouvoir réaliser un refuge sur un terrain communal. M. F. Debluë précise que la Municipalité a dans cette affaire un « coupable » retard.

Dimensionnement de l'école primaire en regard aux constructions en cours et futures

M. H. Mange souhaiterait savoir si suite aux modifications de la LAT et à la probable recrudescence des constructions, la Municipalité a une vision à moyen terme sur la capacité d'accueil de l'école primaire.

Mme E. Pfister Jakob répond que depuis son entrée à la Municipalité en 2002, les statistiques démographiques du SCRIS ont toujours été prises en compte. Toutefois notre région est une région très spéciale et malgré les nouvelles constructions, l'on se rend compte que la fréquentation des enfants dans les écoles publiques est montée gentiment mais sans excès. Aujourd'hui un bilan vient d'être fait par les autorités scolaires et l'on est serein. Des possibilités existent au collège secondaire des Rojalets où il y a des espaces libres susceptibles d'être aménagés facilement pour réaliser de nouvelles classes. Concernant notre village, nous avons encore deux classes de disponibles. Il n'y a donc pas de problème pour le moment et il va sans dire que l'étude démographique continue à être suivie.

Site Internet de la Commune de Founex

M. A. Galletet souhaiterait savoir si la Municipalité a un projet de mise à jour du site internet.

Mme A. Barchha indique que la Municipalité n'a pas de projet pour l'instant. Le site actuel est régulièrement mis à jour. A très court terme il est prévu de doter l'administration communale en charge des mises à jour, d'un nouveau programme afin de faciliter les travaux de maintenance. Néanmoins, la Municipalité n'a pas reçu de réclamations concernant le site actuel et n'a donc pas de projet à très court terme.

Site internet – horaires de la déchetterie

M. F. Zutter souhaiterait que les horaires de la déchetterie soient précisés sur le site internet car ils ne sont pas très clairs. Il conviendrait de les harmoniser comme sur le site de la commune de Coppet et de mentionner des dates claires pour les horaires d'été et les horaires d'hiver.

Plans de la Commune de Founex

M. F. Zutter a constaté que les plans affichés dans les panneaux publics ne sont pas à jour. Il a constaté qu'à Coppet les plans affichés sont des plans fournis gratuitement par une société privée qui sont bien à jour, plans qui sont par ailleurs à disposition des citoyens au bureau de la commune de Founex également.

Cheminement piétonnier entre le Village et le Centre sportif

M. E. Rothacher profite de l'approbation du crédit concernant la réfection des courts de tennis du Centre sportif pour revenir sur le cheminement piétonnier précité. En décembre 2013, il s'était déjà renseigné sur l'avancement de ce projet et M. J.-P. Debluë avait répondu que l'on faisait face à certaines difficultés et il avait alors compris qu'il ne fallait pas y compter à court terme. Il avait demandé s'il serait possible d'envisager une solution provisoire mais on lui avait répondu que ce serait trop coûteux. Aujourd'hui il souhaite déposer une demande formelle - en pensant aux usagers du centre - pour que le projet soit réalisé rapidement. En résumé, il souhaite que la Municipalité mette ce projet en priorité 1.

M. J.-P. Debluë répond que l'on est à bout touchant avec l'étude y relative. Il précise que le dossier avait été mis en suspens dans l'attente de l'élaboration du concept de mobilité. Il ne peut toutefois pas donner de date précise quant à l'exécution de ces travaux.

M. F. Debluë tient à rassurer M. E. Rothacher en indiquant que ce projet est bien dans les priorités de la Municipalité et qu'il sera vraisemblablement présenté au Conseil communal encore cette année.

Plage des Rocailles – Coppet

M. E. Rothacher a appris que des portails seront prochainement installés à l'entrée de la plage des Rocailles à Coppet et que durant les week-ends et les jours fériés, la population de Coppet pourra y accéder au moyen de la carte de la déchetterie. Est-ce que les citoyens de Founex y auront également accès ?

M. A. Vallotton indique qu'il a également appris ce fait dans le cadre du projet de remplacement du système informatique de la déchetterie. Il va se renseigner plus avant et réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La séance est clôturée à 22 h 55.

La Présidente

Christa von Wattenwyl

La Secrétaire

Sandra Thuner

Founex, le 05 juin 2014